



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°33/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	13
Pour	14
Contre	0
Abstention	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille dix-sept,

Le quinze décembre à quatorze heures trente,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Pascal DESAUTELS, président,

Etaient présents : messieurs Pascal DESAUTELS, Jean-Louis DEVAUX, Philippe SALMON, Thierry BUSSY, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jacques AMMOURA, Jean-Michel POINTUD, Jean-Raymond EGON, Raymond BOULARD,

Et mesdames Annie COULON, Frédérique SCHULTHESS, Dominique DETERM.

Monsieur Pascal DESAUTELS a reçu pouvoir de la part de monsieur Charles de COURSON.

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS – BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55 ;

Considérant la délibération n° 30/2017 du 15 décembre 2017 par laquelle le conseil d'administration a adopté le budget primitif 2018 du SDIS de la Marne ;

Considérant l'inscription d'un crédit de 172 558,35 € au budget primitif 2018 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

Vu le rapport du président ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

- **DECIDE** d'autoriser le président à individualiser les subventions aux associations pour un total de **172 558,35 €**, avec la répartition suivante :
 - En faveur de L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE:
 - Subvention de fonctionnement 156 000.00 €
 - Subvention de fonctionnement des JSP 6 080.00 €
 - En faveur de l'association JSP du Prieuré de Binson 220.00 €
 - En faveur de ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS: 800.00 €
 - En faveur de l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'EPERNAY 200.00 €
 - En faveur de l'AMICALE DES PERSONNELS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SDIS DE LA MARNE 7 000.00 €
 - En faveur des ORGANISATIONS SYNDICALES
 - Pour le syndicat CGT 967.92 €
 - Pour le syndicat FO 654.91 €
 - Pour le syndicat Avenir secours 635.52 €
- TOTAL 2 258.35 €**
- **AUTORISE** le président à finaliser et à signer la convention d'attribution de subvention au profit de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Marne pour l'année 2018.

22 DEC. 2017
PREFECTURE DE LA MARNE

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Pascal DESAUTELS